

La Voix de l'Ain **Chaque vendredi**
Pensez à vous abonner !

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°12 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) SUR LA COMMUNE DE CONDOMINE

Par arrêté n°682/2024 du 20/12/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune de Condamine.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune de Condamine.

Le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur la commune de Condamine est soumis à enquête publique :

Du vendredi 24 janvier 2025 à 10h00 au lundi 10 février 2025 à 12h00, inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, les décisions de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), le recours gracieux, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

Commissaire enquêteur : Madame Véronique BRILLANT

Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Gérard BLANCHET

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération :

www.hautbugey-agglomeration.fr

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- En mairie de Condamine : lundi de 8h00 à 12h00, mercredi de 16h00 à 17h30, jeudi de 17h00 à 19h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Condamine lors des permanences suivantes :

* Le vendredi 24 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine

* Le lundi 10 février 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Condamine

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5910>

- Par courrier, adressé à Monsieur commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Condamine

- Par message électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-5910@registre-dematerialise.fr

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Condamine, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

2500070

SELARL Gérard LEGRAND
Commissaire de Justice
24 rue de la République
Bellegarde-sur-Valsérine
01200 VALSERHÔNE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENTE GLOBALE D'UN FOND DE COMMERCE ET DU MATERIEL DE LA S.A.S.U BEKA 106 GRANDE RUE 01550 COLLONGES FORT L'ECLUSE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE EN DATE DU 27.11.2024

MARDI 18 FEVRIER 2025 A 14H30

MISE A PRIX : 10 000.00 EUROS

LJ : S.A.S.U BEKA : Fonds de commerce épicerie : présentoirs, congélateurs, frigos, trancheuse, vitrines.
Exposition : Mardi 18 février 2025 de 14 heures à 14heures30

PAIEMENT COMPTANT

FRAIS LEGAUX EN SUS - 14,28%

Concernant l'achat du fonds de commerce, un chèque de banque du montant de la mise à prix est exigé pour participer à la vente judiciaire.

Ce chèque doit être remis à l'étude 48 heures avant la vente.

A défaut d'enrichisseur du fonds de commerce, le matériel sera vendu séparément le même jour.

S.E.L.A.R.L Gérard LEGRAND

Commissaire de Justice

24 rue de la République à 01200

BELLEGARDE SUR VALSERINE - VALSERHONE

N° Tél : 04.50.48.05.82

N° Fax : 04.50.48.32.07

hj01@gerardlegrand.com

25155458

Constitution de société



Me Jean-François BARTHELEMY
Avocat
12 Rue Clément Ader
01000 BOURG-EN-BRESSE

Par acte sous signature privée en date à SAINT ETIENNE DU BOIS (Ain) du 23 janvier 2025, est constituée la Société présentée ci-dessous :

DENOMINATION :

TAAROA-INVEST

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 100 route de Buesle, 01310 BUELLAS

OBJET : La prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises,

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/01/2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dénommée :

LEVAN

Siège social : 880 Zone Industrielle de la Plaine 01580 IZERNORE

Capital : 10.000 €

Objet : L'acquisition, la cession, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location, bail à construction de tous immeubles bâtis ou non, de droits immobiliers, l'édification, l'aménagement, la réhabilitation, la mise en valeur de tous terrains et/ou bâtiments dont elle est ou pourrait devenir propriétaire, nue propriétaire ou usufruitière, par suite, notamment, d'acquisition, échange ou apports.

Cession d'actions : Les actions se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, exclusivement entre associés. Toute autre transmission d'action est au parfait respect de la procédure d'autorisation de transmission et d'agrément préalable du ou des bénéficiaires de la transmission.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre associé, quel que soit le nombre de ses actions.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Présidente : La société PARMEO, SARL au capital de 150 000 €, sise Zone Industrielle de la Plaine 01580 IZERNORE, (S01 242 051 RCS BOURG-EN-BRESSE).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

25155154

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Oyonnax du 17 janvier 2025; il a été constitué la société suivante :

Dénomination :

LUMIERE HABITAT

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 112 rue de Bonnarche 01170 GEX

Durée : 99 ans

Capital social : 400 euros

Gérants : Monsieur Mohamed EL MAHOUTI et Madame Narjiss BEN- MOUSSA BOUHOUT, demeurant tous deux 112 rue de Bonnarche 01170 GEX

Transmission des parts sociales : les parts sont librement cessibles entre associés, au conjoint ou partenaires, aux ascendants ou descendants. Toute autre cession de parts sociales est soumise à



Par acte SSP du 07/10/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DNLA

Objet social : Toutes activités d'audioprothèse et de photos ; Toutes activités d'optique ; Le montage, la réparation de tout matériel d'audioprothèse et d'optique ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus prévu et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social : CENTRE COMMERCIAL DN5 C/O ALAIN AFFELOU 01170 SÉGNY.

Capital : 10000 €

Durée : 99 ans

Président : XL CORP, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social 175 rue de villard 01210 ORNEX, 930 947 460 RCS de BOURG-EN-BRESSE

Directeurs Généraux : HOLDING LOUIS DELONCA DEVELOPPEMENT - LDD, SARL au capital de 164000 €, ayant son siège social 350 bd hector berlioz 83370 FRÉJUS, 827 466 673 RCS de FRÉJUS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Agrément Immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE

25155085

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Martignat du 9 janvier 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI EFIP

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 435 Route de Jargeat 01100 MARTIGNAT

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Franck PREVITALI